

## "Réponse partielle à la motion Leutwiler "

---

Au Conseil Communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Catherine Milhaud Renaud- Présidente, Lorette Killias Leutwiler, Eve Jaquier Butterfield, de Messieurs Alain Biedermann, Charles Gabella, Guillaume Schneider s'est réunie à trois reprises. Il a été fait appel à un suppléant, Monsieur Guillaume Schneider ; Monsieur Nelson Douchet n'a pas participé aux débats. Madame Valérie André représentant la COFIN s'est jointe également aux débats.

La commission a entendu la Municipalité en les personnes de Messieurs Luc-Etienne Rossier, Jean-Christophe de Mestral, et Michel Crottaz. Monsieur Ruffin représentant le bureau Schopfer & Niggli a répondu à nos questions lors d'une séance. Elle remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications.

### **PREAMBULE**

La Municipalité confirme sa volonté d'aller rapidement en besogne par sa réponse rapide à la motion Killias Leutwiler et Consorts et la commission salue la volonté d'accélérer le rythme.

Sachant qu'il s'est passé un certain laps de temps entre la première idée d'associer le contournement d'Aubonne au remodelage de la Place de Gare et la réunion publique du 5 septembre 2017 qui s'en est suivi, la commission s'est attachée dans un premier temps à faire l'état des lieux de ce qui a été entrepris dans l'intervalle et les résultats obtenus qui sous-tendent la démarche à venir.

### **1. RAPPEL DES FAITS**

---

A la suite de l'acquisition en 2015 de la Place de la Gare par la commune, un groupe citoyen, puis un groupe technique ont travaillé à son réaménagement. Un projet de contournement est alors né, à l'initiative du comité « Zéro camion ». Le groupe technique a ensuite continué son travail (2016-2018) en faisant émerger 3 variantes de contournement et 2 projets d'aménagement de la place de la Gare. En parallèle, en 2017, des séances publiques ont été organisées.

En septembre 2018, un groupe de conseillers communaux a déposé une motion enjoignant la Municipalité d'informer le Conseil sur l'avancement de l'analyse multicritères ou des conclusions qu'elle en a tiré à partir du travail du groupe technique et des résultats des démarches entreprises auprès des services de l'Etat.

Cette motion demande surtout et principalement à la Municipalité *de présenter un projet global pour le contournement du Bourg et l'aménagement de la Place de la Gare fondé sur l'analyse multicritères. Elle demande également d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du canton pour une validation du projet au niveau des normes et une participation financière. Le tout devant être cadré avec une feuille de route comportant toutes les étapes importantes jusqu'à la fin de cette législature (conclusions de la motion).*

Lors de la séance du 27 novembre 2018, la motion est envoyée à la Municipalité.

En janvier 2019, la Municipalité dépose une réponse partielle à la motion Killias Leutwiler.

---

---

## 2. ANALYSE DE LA REPONSE PARTIELLE A LA MOTION KILLIAS LEUTWILER

---

- A. La commission apprécie la démarche initiée par la Municipalité d'inventorier toutes les variantes réalistes de contournement du bourg.

La variante qui paraissait la plus logique à l'époque par prolongation de la route des graviers depuis la croisée de Lavigny jusqu'à l'aire de repos d'Etoy est abandonnée au motif de suppression de terres arables trop importante suite à la votation sur la préservation des terres d'assolement.

- B. Le groupe technique, nommé par la Municipalité, s'est attaché à affiner les critères d'évaluation suggérés par la population et a mis en place une pondération en fonction de l'importance des critères.

Le Conseil a reçu une copie de l'analyse multicritères. La Municipalité, par son Syndic, se dit déçue des conclusions à tirer de cette analyse, et que celles-ci sont "trop floues" pour permettre de dégager la meilleure variante.

La commission reste surprise des réponses de la Municipalité, vu que ces études ont coûté 51'365.-, et en sachant qu'une partie de celles-ci ont été réalisées gracieusement par les membres du comité « Zéro camion ».

Voir détail des frais engagés dans le rapport de la COFIN.

La commission s'est permise de réaliser la pondération chiffrée de l'analyse multicritères et joint ce document en annexe.

- C. Chiffrage budgétaire des variantes par l'entreprise LOSINGER-MARRAZZI. La Municipalité nous informe que l'étude du bureau Losinger Marazzi, ayant été réalisée de façon sommaire, ses conclusions ne pourront pas ou peu être prises en compte vu leurs imprécisions et la méconnaissance de l'entreprise du terrain et des contingences locales. Cette étude n'a pas été facturée.
- D. Avis préalable du SIPAL. Cet organe du canton concerné par la sauvegarde du patrimoine et le respect des règles de l'ISOS a remis une évaluation (contenant quelques coquilles, «Route de l'Etivaz» page 6) de l'impact des différentes variantes dont vous avez pu prendre connaissance avec le préavis et mesurer l'aspect théorique de leurs conclusions.

Il n'en demeure pas moins que les Aubonnois cherchent à extraire le trafic de transit d'un bourg médiéval classé à l'inventaire du patrimoine, justement protégé par l'ISOS !

- E. Financement : Il est certain que quelle que soit la variante, les coûts seront très importants.

La Municipalité nous rapporte avoir rencontré Madame Nurria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat, qui l'a informée qu'un financement n'était pour l'instant, pas à l'ordre du jour. Cependant, il faut rappeler le rôle du Canton qui est néanmoins adjudicataire des concessions pour l'exploitation des gravières et qui doit donc se préoccuper de l'acheminement du gravier vers les lieux de consommation et le retour des matériaux de remblai.

Une piste proposée par Monsieur le Syndic serait de prélever une taxe au m<sup>3</sup> sur les graviers transportés.

Dans tous les cas, l'Etat ne doit pas négliger le problème et est doublement concerné,

---

sachant que la route de l'Etraz est aussi utilisée comme route de délestage de l'autoroute quand celle-ci est saturée ou quand il y a un accident. La RC 30 en traversée d'Aubonne draine également tout le trafic des pendulaires des villages de la rive gauche de l'Aubonne se rendant à Genève.

Nous pouvons dans tous les cas déduire qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas le Canton qui va anticiper cette problématique, mais à nous autres, Aubonnois, par le biais de notre Municipalité, de présenter un projet répondant au mieux à notre problématique.

Un des trois projets récolte à lui seul le soutien de plus de 650 citoyens, dont environ 35 conseillers communaux. Cet élan populaire, qui ne s'arrête pas uniquement au projet Maurer, est la preuve que les Aubonnois veulent au plus vite une solution de contournement et d'aménagement de la place de la gare.

**F.** Proposition d'entreprendre l'étude de chaque variante par un bureau spécialisé. La commission souscrit entièrement à cette proposition sachant que :

- la Municipalité d'Aubonne s'est adressée au Bureau SCHOPFER ET NIGGLI. Après discussion avec son administrateur Monsieur Ruffin, nous avons appris que ce bureau est spécialisé dans le tracé de voies de communication automobile. Ils dessinent le tracé en fonction de la configuration des lieux et s'adressent ensuite à un bureau spécialisé pour le chiffrage des différents ouvrages sur le tracé.

- la Municipalité n'a pas soumis de cahier des charges au mandataire proposé, mais le Bureau SCHOPFER & NIGGLI a soumis une offre suffisamment détaillée en vue d'analyser la faisabilité et les coûts estimatifs  $\pm 20$  % de chaque variante.

- les implications collatérales de chaque variante en terme d'expropriation, de dévaluation, de zones de compensation, de constructions de protection pour le bruit ou l'écologie,... ne seront appréhendées que de façon qualitative mais pas quantitatives (coûts).

La commission est d'avis que les impacts sur la durée du projet tel que oppositions de particuliers ou de communes, contraintes légales liées au patrimoine, à l'environnement, à la préservation des zones d'assolement et/ou constructibles devront être également associés pour chaque variante.

La Municipalité rappelle également qu'à l'issue de la phase de définition des 3 variantes, elle sera en mesure de prendre contact avec le Canton pour évaluer les possibilités de subventionnement et/ou de participation financière sur les projets.

- La commission s'est attardée sur la problématique de la Place de la Gare, aménagement avec gare de transbordement et parking sous-terrain d'au moins 100 places. La Municipalité nous a donné quelques indications mais aucun détail n'apparaît clairement sur l'offre du Bureau SCHOPFER & NIGGLI.

---

G. Sachant que le contournement d'Aubonne s'inscrit dans une problématique beaucoup plus large puisque le contournement pourrait créer un "appel d'air" pour tout le trafic en provenance de la rive gauche de l'Aubonne, il serait opportun de contacter officiellement et rapidement les communes touchées par le projet de contournement d'Aubonne, à **commencer par Lavigny qui est directement impacté par la variante pont**. A noter que le contournement dans le cadre d'une résolution plus large du trafic est-ouest devrait être plus largement soutenu par le Canton.

### 3. FEUILLE DE ROUTE

---

Ce crédit d'étude ayant pour but une étude de faisabilité pour se positionner sur un projet, comme la motion le demande et vu l'acuité de la problématique, la commission prie la Municipalité de bien vouloir établir un planning prévisionnel, ou une feuille de route pour le déroulement des opérations.

La commission souhaite que cette feuille de route présente les jalons suivants :

- Acceptation du rapport de la commission ad hoc ;
- Commande de l'étude ;
- Réalisation de l'étude (4-5 mois selon devis) ;
- Contact en parallèle avec les services de l'Etat pour connaître leurs contingences par rapport au projet de contournement et ses différentes variantes ;
- Présentation des conclusions de l'étude sur le plan faisabilité technique et économique.

Ceci pour arriver au choix de la variante.

### 4. COMMISSION THEMATIQUE DU CONSEIL COMMUNAL ET/OU COMMISSION CONSULTATIVE DE LA MUNICIPALITE

---

La question de la création d'une commission thématique a été abordée lors du conseil communal du 27 novembre 2018 ( voir Pv du conseil)

La Municipalité a le choix de s'adjoindre les services d'une commission consultative. Ces deux commissions peuvent exister en même temps.

Dans tous les cas, nous avons tous intérêt à travailler de concert et réunir nos forces pour épauler la Municipalité à trouver le plus rapidement possible une solution à notre problématique.

**La Municipalité** est d'avis qu'une commission consultative de la Municipalité serait mieux à même de l'épauler dans ses démarches d'investigation et que la création des 2 commissions - thématique et consultative - risquerait d'être contre-productive.

Le fonctionnement de chacune de ces 2 commissions est défini comme suit :

#### **Commission thématique :**

Le Conseil Communal nomme une commission thématique "Circulation et Mobilité douce" analogue aux commissions compétentes en matière de recours d'impôt, achats et vente de terrains,.... Cette commission est activée seulement lors du dépôt d'un préavis dans le champ de compétence de ladite commission. Elle peut se réunir -sans jeton de présence- mais ne peut pas faire de la cogestion. Travail en aval d'un éventuel préavis.

---

**Commission consultative :**

La Municipalité nomme les membres d'une commission consultative composée de membres du Conseil, de citoyens, de professionnels, ou autres.

Elle est activée sur mandat de la Municipalité ou peut fonctionner seule et faire des suggestions à la Municipalité - Travail en amont d'un éventuel préavis.

La commission souhaite que le conseil communal se détermine lors du conseil du 30 avril 2019.

**5. AMENDEMENT et VOEU**

---

**AMENDEMENT**

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande de voter l'amendement suivant :

Concernant le paragraphe 1.1 page 6 du préavis 2/19, le Conseil Communal d'Aubonne propose les modifications suivantes (*ajouts soulignés*) :

1.1: Etudier de façon précise la faisabilité des trois variantes par un bureau spécialisé, ainsi que les deux projets d'aménagement de la place de la gare (projet Maurer et projet de la Municipalité)

- Démontrer les faisabilités techniques des trois variantes et des deux projets d'aménagement de la place de la gare
- Evaluer leurs coûts respectifs
- Fixer un calendrier des démarches, en présentant une feuille de route prévisionnelle pour le déroulement du projet et de l'informer périodiquement des étapes significatives de ses démarches.

Les prestations du bureau mandaté comprennent la collecte des données de base et toucheront entre autres aux problématiques des réseaux routiers, eaux, terrains, environnement, en s'attachant particulièrement pour chaque variante, aux différentes problématiques annexes : expropriation, dévaluation, zones de compensation, constructions de protection pour le bruit ou l'écologie.

**VOEU**

Le Conseil Communal d'Aubonne prie la Municipalité de bien vouloir contacter officiellement et rapidement les communes touchées par le projet de contournement d'Aubonne, **à commencer par Lavigny.**

**6. Rapport de la COFIN**

---

## 7. CONCLUSIONS

---

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 2/19 relatif au crédit d'études pour l'évitement d'Aubonne
- ouï l'amendement précité,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

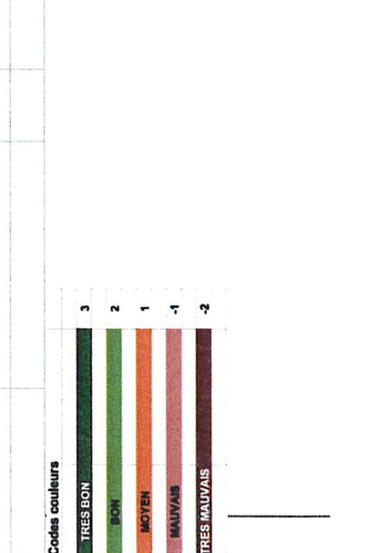
- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches à cet effet ;
- accorde un crédit de CHF 111'500.--TTC pour la réalisation de ces travaux ;
- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement CHF 111'500.-- TTC au fond de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02 du bilan et si nécessaire par un amortissement linéaire sur 5 ans.

Ainsi délibéré en séance de commission, le 11 avril 2019.

Pour la commission,  
La rapporteuse - Catherine Milhaud Renaud

Annexe : Analyse multicritères avec pondération (page 7)

ANALYSE MULTI-CRITERES AVEC PONDERATION DES CRITERES D'EVALUATION									
Domaines	Critères	Pos.	Sous-critères	Poids	Maurer	Meylan	Niderhauser	Couleur	Total pos.
Mobilité douce	Mobilité douce	1	Continuité des déplacements piétons (sans obstacles)	1	3	2	2	2	2
		2	Sécurité piétonne	2	3	2	2	2	4
		3	Sécurité des écoliers	3	3	2	2	2	6
		4	Place pour les cyclistes (parking)	1	3	3	3	3	3
		5	Continuité des déplacements cyclistes (pistes cyclables)	1	1	1	1	1	1
Mobilité	Réseau routier	6	Accessibilité au réseau supérieur (autoroute)	1	1	2	1	1	1
		7	Risque d'induction de circulation supplémentaire REGION	2	-1	-2	-2	-1	-2
		8	Fluidité et capacité du réseau routier (local et régional)	2	3	6	3	2	4
Environnement	Transports publics	9	Fluidité - temps de parcours des transports publics	2	1	2	1	1	2
		10	Qualité de l'interface principale, attractivité	3	3	9	2	2	6
		11	Accessibilité aux commerces	3	2	6	-1	1	3
Environnement	Trafic	12	Délestage du trafic routier (axe Est - Ouest) Féchy - Lavigny	3	3	9	3	1	3
		13	Délestage du trafic routier (axe Est - Sud) Lavigny - Allaman	3	2	6	3	3	9
		14	Nombre de kilomètres des transports de graviers (moins de Km est un plus) région	1	1	1	3	1	1
		15	Exposition de la population au bruit routier (Bourg / périphérie) y c camions	3	2	6	1	3	6
Paysage	Nature et eau	16	Exposition de la population à la pollution de l'air (Bourg / périphérie) y c camions	3	2	6	2	2	6
		17	Impacts environnementaux	2	-1	-2	-2	-2	-4
		18	Surfaces d'asselement	2	1	2	1	1	2
Espace urbain	Empprises	19	Empprises de routes pondérée par le type de terrain (constructibilité / agricole / forêt)	3	-1	-3	-1	-2	-6
		20	Emprise sur l'inventaire ISOS	3	-2	-6	-2	-1	-3
Finances	Financement	21	Impact visuel dans le site	2	-1	-2	-2	-1	-2
		22	Création d'une place de vie et développement (convivialité et attractivité)	3	3	9	3	3	9
		23	Préservation du patrimoine bâti	2	-1	-2	-1	-1	-2
Mise en œuvre	Constructions	24	Coûts de construction	3	-2	-6	-2	-1	-3
		25	Coûts d'entretien	3	-1	-3	-2	-1	-3
		26	Possibilités de financement externes	2	1	2	2	1	2
		27	Soutien population	3	3	9	2	2	6
		28	Risques juridiques	1	-1	-1	-1	-1	-1
Totaux	Totaux	29	Risque de blocage de l'Etat	3	-1	-3	-1	-1	-3
		30	Impacts du chantier	2	-2	-4	-1	-1	-2



<b>Totaux</b>	<b>62</b>	<b>44</b>	<b>45</b>
---------------	-----------	-----------	-----------